Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 736

Artikel: Le prix de Rome

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266285

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD

RÉDACTION
Mmº WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Grang
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M¹⁰ Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs aute

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois . 3.50
ETRANGER . . 8.—
1.0 numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm

Réductions p. annonces répétées

Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous

> (Règle d'or du Conseil International des femmes).

Remarques tardives sur un succès féminin

Voici deux mois que s'est terminée la 30ème Contérence internationale du Travail, nous croyons cependant qu'il vaut encore la peine d'en parler parce que les femmes qui y étaient déléguées ont réussi, par un accord unanime, à y marquer un sérieux succès.

à y marquer un sérieux succès.

Cette conférence fut d'abord l'occasion d'une réclamation de nos associations féminines, auprès des autorités fédérales: on n'avait désigné aucune déléguée suisse sous prétexte que l'ordre du jour ne concernait que les travailleurs masculins. On peut se convaincre, en comparant les documents que nous publions ci-dessous, et particulièrement le memorandum que notre gouveaement avait reçu avec la convocation, que cette affirmation était inexacte. D'autre part, les débats qui se sont déroulés à Genève ont prouvé, au contraire, que la présence des déléguées femmes a eu, pour nous, une très grande importance. Quant à l'objection de la dépense supplémentaire, invoquée par M. le Conseiller fédéral Stämpfli, nous pensons qu'on l'aurait très aisément surmontée en nommant une déléguée à la place d'un délégué, ainsi, la délégation suisse n'étant pas plus nombreuse, elle n'aurait pre souté plus des suisse n'étant pas plus nombreuse, elle n'aurait pas coûté plus cher.

Parmi les objets qui figuraient à l'ordre du jour de la Conférence, se trouvait une convention de politique sociale, relative aux territoires non métropolitains. Dans le projet, préalablement envoyé aux gouvernements, l'article prévoyant la protection des travailleurs es spécifiait pas que cet article s'appliquerait à tous, sans distinction de sexe. Les associations féminaire intentionale serve les associations féminaires intentionales serves les associations féminaires de la consenie de la conse tous, sans distinction de sexe. Les associations féminines internationales avaient aussitôt attiré l'attention du Bureau sur cette grave lacune, cette infidélité aux principes de la Chartre de l'Atlantique, et l'on prétendait même
élaborer un statut spécial pour les femmes
qui travaillent. Nous savons toutes que, dès
que les femmes font l'objet d'un traitement
d'exception, c'est généralement au détriment
de leur liberté d'action, elles se trouvent moins
protégées que les hommes et lésées dans leurs protégées que les hommes et lésées dans leurs intérêt. On renonça d'abord au statut spécial.

ntierêt. On renonça d'abord au statut spécial. Il s'agit alors de faire voter cet article révisé, cela n'alla pas tout seul, mais les déléguées réunies à Genève ne se laissèrent pas détourner par des arguments spécieux, de leur conviction commune : c'est que la défense des principes qui nous protègent réclament une solidarité féminine absolue. Peu importe si, dans le cas particulier, il ne s'agissait pas des travailleuses d'Europe, mais de celles qui vivent aux colonies, toutes s'attachèrent à faire prévaloir leur point de vue au sein de l'Asslemblée et finalement, le vote favorable fut acquis, l'article 18 fut adopté: qui prévoit la suppression de toute espèce de dinstinction



Cliché obligeamment prêté par les Archives de Bâld

Auto-portrait de Maria Sybille Merian 1647 - 1717

peintre de fleurs, d'origine bernoise, et naturaliste célèbre dont les Bâlois ont fêté le tricentenaire par une exposition de ses œuvres et de ses planches gravées sur cuivre, détaillant les métamorphoses d'insectes européens et exotiques.

parmi les travailleurs, pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de religion ou d'af-filiation à des associations syndicales ou tri-

C'est de tout ceci que l'on s'entretint, le 9 juillet, à la rédaction du Mouvement féministe, où l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, et l'Association genevoise des Femmes universitaires, avaient invité les déléguées à la Conférence du Travail. Toutes n'avaient pu accepter, mais on notait la présence de la déléguée de l'Inde, Mme Shanta Mukerjee, secrétaire du Congrès syndical de l'Inde, que nous nommons la première, parce qu'elle fut pour heaucoup dans le vote favorable obtenu. Etaient encore présentes, Miss qu'elle fut pour beaucoup dans le vote favorable obtenu. Etaient encore présentes, Miss Fairchild, chef de la section du Travail des des femmes et des enfants au B.I.T., Mmes M. Couette, O. Raffalovich, Lafuge et Rivallain, de France, Mmes A. J. Wickens, J. Williams, et Nyswander, des Etats-Unis, Mme B. Baierleiv, déléguée de l'Autriche, etc. Enfin n'oublions pas la présence indispensable de celle qui connaissait les déléguées étrangères aussi bien que les Genevoises, qui présentait les unes aux autres, qui traduisait les diverses allocutions, Mille Ginisterg, interprète à l'O.N.U. sans laquelle cette agréable et instantion. tructive rencontre n'aurait pu avoir lieu.

La conclusion de ce bref commentaire est aisée à tirer: lorsque les femmes se mettent d'accord sur le plan international, elles peuvent faire prévaloir leur point de vue et se défendre plus efficacement peut-ètre que sur le plan national. Les conventions internationales sont donc pour elles d'importance primordiale. D'où il résulte que nous devons avoir, dans les prachaines déférations suisses aux Conférences. D'ou il résulte que nous avoir, dans les prochaines délégations suisses aux Conférences du B.I.T., des femmes capables de défendre nos intérêts, même si l'ordre du jour ne paraît pas, à première vue, concerner le travail féminin suisse. Nos autorités ne semblent pas réaliser que les conventions qui règlent le travail des femmes à l'autre bout du monde nous intéressent aussi au nœmer chef « Oui touintéressent aussi, au premier chef. « Qui tou-che l'une touche l'autre », doit plus que ja-

Extrait du « Memorandum » qui accompagnait la convocation du Gouvernement suisse à la Conférence internationale du 19 juin 1947. 30ème session.

mais rester notre «moto», et c'est dans ce sens que nous devons toujours mieux agir auprès de l'opinion publique suisse et auprès de notre gouvernement. A. W. G.

Conférence de Philadelphie (5-12 septembre 1947)

Au moment où nos abonnées recevront le présent numéro, sera close la première Conférence d'après-guerre du Conseil international des femmes. La dernière avait eu lieu, en 1938, à Edimbourg, Mlle E. Gourd, la rédactrice et la fondatrice du Mouvement en avait rapporté des articles du plus haut intérêt. Pour les lectrices non initiées, nous ne croyons pas inutile de rappeler que le Conseil international des femmes a été fondé en 1888 aux Etats-Unis. Il avait pour but de grouper les organisations féminines de toutes les

per les organisations féminines de toutes les parties du monde afin de les consulter et d'entreprendre avec elles des actions en faiveur du bien-être de l'humanité, de la famille et de l'individu; de travailler à délivrer les femmes des entraves qui les paralysent.

Danvis la fondation les conférences ont en

Depuis la fondation, les conférences ont eu lieu tous les cinq ans, puis tous les trois ans, Le Conseil a institué un certuin nombre de comités permanents: paix et relations internationales, lois et suffrage, moralité, santé, éducation, émigration et immigration, professeure féminisses au consenties de l'antiente de la consentie de l'antience de l'antience de la consentie de la c sions féminines, protection de l'enfance, arts et lettres, cinéma, radio, économie domestique, logement.

Le Conseil international est composé des Conseils nationaux suivants: Etats-Unis (1893), Canada (1897), Suède (1896), Grande-Bretagne (1898), Danemark (1899), Pays-Bas (1899), Australie (1899), 1911), Nelle-Zélande (1900), Italie (1900), France (1901), Argentine (1901), Suisse (1903), Hongrie (1904), Norvège (1904), Belgique (1906), Grèce (1908), Finlande (1911), Afrique du Sud (1911), Portugal (1914), Chili (1923), Tschécoslovaquie (1924), Pologne (1924), Indes (1925), Chine (1925), Pérou (1926), Fresil (1927), Birmanie (1937), Sud-ouest africain (1938), Nyassaland (1945), Rhodésie du Sud (1946).

Après la guerre 1914-18, c'est Mme Cha-Le Conseil international est composé des

Après la guerre 1914-18, c'est Mme Cha-Après la guerre 1914-18, c'est Mme Chaponnière-Chaix (Genève) qui fut pour 2 ans présidente internationale, et pendant la dernière guerre, Mle Girod, Dr (Genève) vice-présidente, remplaça la présidente, la Baronne Boël (Belgique) qui se trouvait en territoire occupé.

occupé.

A la Conférence actuelle de Philadelphie, une Suissesse encore, Mme EDER-SCHWY-ZER a été proposée comme présidente ; et deux autres de nos compatriotes ont été proposées, Mlle GIROD, Dr, à la vice-présidence, Mlle A. QUINCHE, Dr en droit, au comité des lois et suffrage.

Nous espérons que le Dr. Girod nous donnera dans le prochain numéro, des nouvelles de cette importante conférence, dont le thème était : La liberté, son pouvoir et ses responsabilités.

Le prix de Rome

C'est une femme, Mlle Beaupuy, qui a remporté le prix de Rome de peinture, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, ce qui la désigne pour faire un séjour à la villa Médicis, à Rome.



Extrait de la lettre du Secrétariat féminin suisse au Conseil fédéral:

4 juin 1947. Mesdames,

Extrait de la réponse de M. le Conseiller fédéral Stämpfli à la lettre du Secrétariat fé-

minin suisse.

Messieurs,

« La presse ayant attiré notre attention sur la Conférence internationale du travail qui s'ouvrira le 19 juin à Genève, nous avons été surprises qu'aucune femme n'ait été prévue parmi les représentants officiels, de même que les éminents services en les conseillers techniques . . .

L'ordre du jour de la conférence présente un intérêt primordial pour les femmes qui exercent une profession, c'est pourqui exercent une profession conférence at tile conférence au tirée sur le fait que des hommes 18 juin 1947.